

GUIDE PRATIQUE DE L'ARROSANT



**L'eau des canaux,
de la Durance à nos jardins**

CANAL DE CARPENTRAS - CANAL DE CABEDAN NEUF - CANAL DE L'ISLE - CANAL DE L'UNION

Édito

Dans un contexte où le changement climatique modifie la disponibilité de la ressource en eau, sa gestion s'impose plus que jamais comme une priorité pour nos territoires. Nos canaux, éléments essentiels du paysage local, ont traversé les époques en répondant d'abord aux besoins de l'agriculture. Mais aujourd'hui, face à l'évolution rapide du territoire, marquée par une urbanisation croissante, nos réseaux sont de plus en plus utilisés par des particuliers. Jardins, espaces verts et terrains de loisirs sont désormais desservis par nos infrastructures, reflétant une nouvelle réalité : les usagers non agricoles constituent une part importante de nos membres.

Cette évolution impose une transformation de notre manière de penser et de gérer l'eau. Ce patrimoine, autrefois exclusivement dédié à l'irrigation agricole, doit désormais répondre à des usages multiples tout en restant un exemple de gestion durable. Dans ce contexte, chaque usager joue un rôle déterminant. Que vous soyez un particulier ou un acteur agricole, vous contribuez à la pérennité de nos réseaux, mais aussi à la préservation de cette ressource précieuse.

Ce guide pratique a été conçu spécialement pour accompagner les usagers non agricoles dans leur gestion de l'eau. Nous avons voulu fournir des clés pour mieux comprendre les enjeux liés à l'eau dans nos territoires et vous aider à adopter les bonnes pratiques. L'eau est une ressource vitale. Il est donc essentiel que chacun, à son échelle, prenne conscience de l'importance d'un usage raisonné et adapté de cette ressource dont la disponibilité évolue à mesure que les effets du changement climatique se font sentir.

En respectant les principes d'un arrosage efficace, en optimisant vos équipements et en prenant en compte les conditions climatiques, vous participerez activement à la préservation de l'eau, contribuerez à soulager la ressource locale (forage ou eau potable), tout en continuant à profiter de vos espaces verts. Ce guide vous offrira des conseils pratiques et des solutions concrètes pour adapter vos habitudes et contribuer à la protection de l'environnement.

Nous espérons que ce document saura vous éclairer sur ce que sont nos canaux, sur la manière de gérer au mieux votre approvisionnement en eau et d'agir de façon responsable. Ensemble, nous pouvons assurer la pérennité de nos canaux et la préservation de ce bien commun, au service des générations actuelles et futures.

Le Président du Canal de l'Union Luberon Sorgue Ventoux

Le Président du Canal de Cabedan Neuf

Le Président du Canal de l'Isle

Le Président du Canal de Carpentras

Sommaire

L'EAU ... DU CANAL À MON JARDIN

☛ UNE HISTOIRE D'EAU	1
☛ LA CARTE DES CANAUX DU GUIDE DE L'ARROSANT	2
☛ LES 4 CANAUX EN QUELQUES CHIFFRES	3
☛ DES CANAUX GÉRÉS PAR DES ASA* ET DES ASCO*	7
☛ QUEL EST MON MODE DE DESSERTE ?	9

COMMENT MIEUX GÉRER L'EAU POUR MON JARDIN ?

☛ POURQUOI PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ?	13
☛ CONSEILS PRATIQUES AUX JARDINIERS	16
• J'arrose au bon moment de la journée et m'adapte à la météo du jour	16
• Je choisis le bon mode d'arrosage adapté et économe	16
• Je dose l'arrosage de mon jardin	17
• Je choisis des plantes adaptées au climat et à la nature du sol	17
• Je prends soin du sol pour prendre soin des plantes	18
• J'enrichis mon sol pour nourrir mes plantes	18
• Je préserve la vie du sol	19

GLOSSAIRE(*) ~~~~~	19
--------------------	----

FOIRE AUX QUESTIONS & REMERCIEMENTS ~~~~~	20
---	----

L'EAU ... DU CANAL À MON JARDIN

UNE HISTOIRE D'EAU

Une maîtrise de l'eau ancestrale :

Les canaux qui traversent notre territoire depuis plusieurs siècles, ont eu comme première vocation l'alimentation en eau des moulins. Ils se sont peu à peu adaptés pour les besoins de l'agriculture, puis se sont étendus à travers le territoire pour permettre l'irrigation des terres cultivées. Ces canaux prélèvent leur eau dans la Durance, rendue disponible grâce aux grands aménagements tels que les réservoirs de tête et les grands canaux de transfert.

Les canaux, un patrimoine partagé :

Aujourd'hui, les canaux s'adaptent à l'émergence de nouveaux enjeux liés au développement des espaces bâtis. Ils desservent de plus en plus de parcelles dont les propriétaires sont des particuliers disposant de jardins ou de terrains de loisirs.



Jardin potager arrosé au goutte à goutte



Le canal de l'Union et la plaine agricole irriguée ©Canal de Cabedan Neuf



Le canal, un corridor écologique favorable à la biodiversité et à la promenade estivale

LE SAVIEZ-VOUS ?

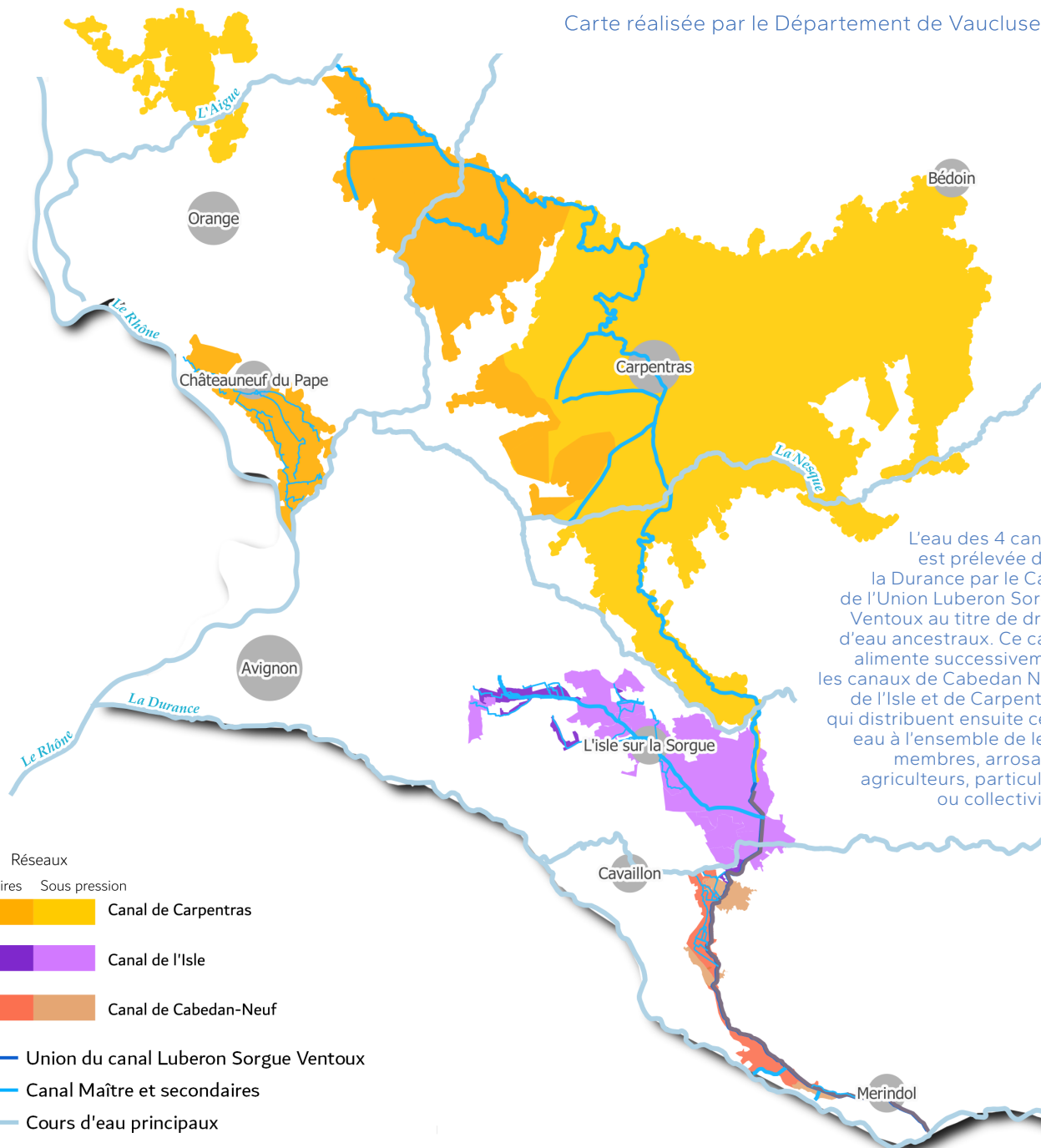
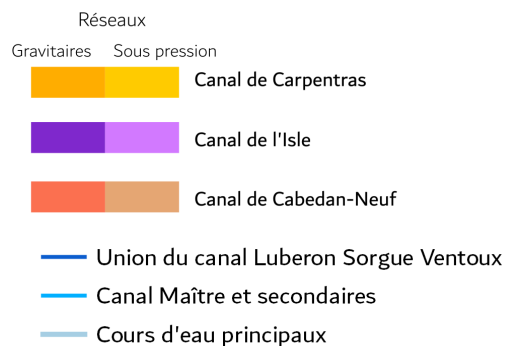
Au-delà de l'usage d'arrosage et d'irrigation, les canaux jouent aujourd'hui de multiples rôles qui bénéficient à l'ensemble de la collectivité :

- La recharge des nappes par l'infiltration d'eau dans les sols via l'irrigation gravitaire* et les réseaux.
- L'évacuation naturelle des eaux de ruissellement par certains canaux à ciel ouvert et filioles lors d'épisodes pluvieux.
- Le soutien d'étiage* en apportant aux cours d'eau des volumes d'eau non utilisés par le canal.
- Le maintien de la biodiversité permettant à de nombreuses espèces de trouver ici un lieu de passage, de nourrissage ou de résidence.
- Des lieux favorisant la mobilité douce car certaines berges des canaux sont des lieux de promenade.

La balade est tolérée sur certains tronçons du canal mais sous la responsabilité du promeneur. En effet, les berges appartiennent aux ASA/ASCO* des canaux.*

LA CARTE DES CANAUX DU GUIDE DE L'ARROSANT

Carte réalisée par le Département de Vaucluse



LES 4 CANAUX EN QUELQUES CHIFFRES

LE CANAL DE CABEDAN NEUF



1765

DATE DE CRÉATION



1250
PROPRIÉTAIRES



4

COLLABORATEURS

930
ha

RÉPARTIS SUR
4 COMMUNES
CHEVAL BLANC / CAVAILLON
ROBION / LES TAILLADES



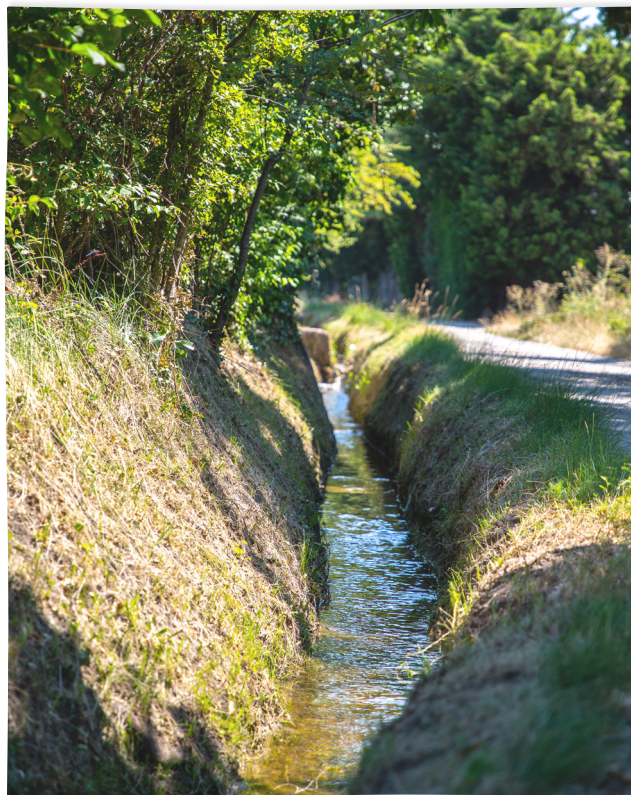
3 STATIONS
DE POMPAGE
10 KM DE FILIOLES GRAVITAIRES



70% DE VOLUME
D'EAU
CONSOMMÉS PAR
LES AGRICULTEURS



Station de Pompage Vidale du Canal de Cabedan Neuf
© Canal du Cabedan Neuf



Filiolle gravitaire sur le canal du Cabedan Neuf
© Canal du Cabedan-Neuf

LE CANAL DE L'ISLE



1849

DATE DE CRÉATION



3200

PROPRIÉTAIRES



9

COLLABORATEURS

3300 RÉPARTIS SUR
ha 6 COMMUNES

ROBION / LAGNES
CAUMONT-SUR-DURANCE/
CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE /
LE THOR/ISLE-SUR-LA-SORGUE



253 KM DE

CANALISATIONS POUR
L'IRRIGATION SOUS PRESSION
15 KM DE CANAL PRINCIPAL
6 FILIOLES* GRAVITAIRES SUR 20 KM
8 STATIONS DE POMPAGE



DE VOLUME
90% D'EAU
CONSOMMÉS PAR
LES AGRICULTEURS

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Isle sur la Sorgue, recoupe
plus de 40% de la superficie
du périmètre du canal de
l'Isle !



Canal principal de l'Isle
© Canal de l'Isle



Verger arrosé en gravitaire sur le secteur du canal de l'Isle
© Canal de l'Isle

LE CANAL DE CARPENTRAS



1853

CRÉÉ PAR LOUIS GIRAUD



17000

PROPRIÉTAIRES



42

COLLABORATEURS



13000 ha

RÉPARTIS SUR
42 COMMUNES
du Comtat Venaissin



PLUS GRANDE ASA

D'IRRIGATION DE FRANCE
en nombre d'adhérents
et de surface desservie

RESSOURCE EN EAU :

LA DURANCE ET LE RHÔNE

OUVRAGES SECTEUR DURANCE



1000 KM DE

CANALISATIONS ENTERRÉES

65 KM DE CANAL PRINCIPAL

350 KM DE FILIOLES*

24 BASSINS DE STOCKAGE

34 STATIONS DE POMPAGE

OUVRAGES SUR LES DEUX SECTEURS RHÔNE

PIOLENC-UCHAUX

1 STATION DE POMPAGE

1 BASSIN DE STOCKAGE

100 KM DE CANALISATIONS

SUR 5 COMMUNES :

PIOLENC / UCHAUX / ORANGE /

SÉRIGNAN-DU-COMTAT/MORNAS

Géré par le canal de Carpentras

depuis 2011

GRANGE-NEUVE

1 STATION DE POMPAGE

34 KM DE CANAUX

SUR 3 COMMUNES :

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE /

SORGUES / BÉDARRIDES

Géré par le canal de Carpentras

depuis 2023



Station de pompage « La Masque »
© Canal de Carpentras



Canal principal à Pernes les Fontaines
© Canal de Carpentras

LE CANAL DE L'UNION LUBERON-SORGUE-VENTOUX



1859
DATE DE CRÉATION



LES CANAUX DE CABEDAN NEUF,
DE L'ISLE ET DE CARPENTRAS
SONT TOUS ALIMENTÉS EN EAU
DE LA DURANCE DEPUIS
LE CANAL DE L'UNION



LONGUEUR DU CANAL :
24 KM DEPUIS SA
PRISE D'EAU À MÉRINDOL
JUSQU'À LAGNES



Station de pompage du canal de Cabedan Neuf prélevant l'eau dans le canal de l'Union. © Canal de Cabedan Neuf



Prise du canal de l'Union Luberon Sorgue Ventoux depuis le barrage sur la Durance



Canal de l'Union traversant la plaine de Cheval Blanc
© Canal de Cabedan Neuf

DES CANAUX GÉRÉS PAR DES ASA* ET DES ASCO*

Qu'est-ce qu'une ASA / ASCO ?

Les Associations Syndicales Autorisées (ASA) et les Associations Syndicales Constituées d'Office (ASCO) sont des établissements publics à caractère administratif, non rattachés aux collectivités territoriales, qui exécutent une mission de service public.

L'ASA du canal de Carpentras ainsi que les ASCO du canal de l'Isle et du canal de Cabedan Neuf ont pour missions :

- **La distribution** d'eau brute pour l'irrigation.
- **La gestion et la surveillance** de la répartition des eaux.
- **La gestion et l'entretien** des canaux et des ouvrages hydrauliques.
- **L'exécution de travaux** d'amélioration et d'extension du réseau.

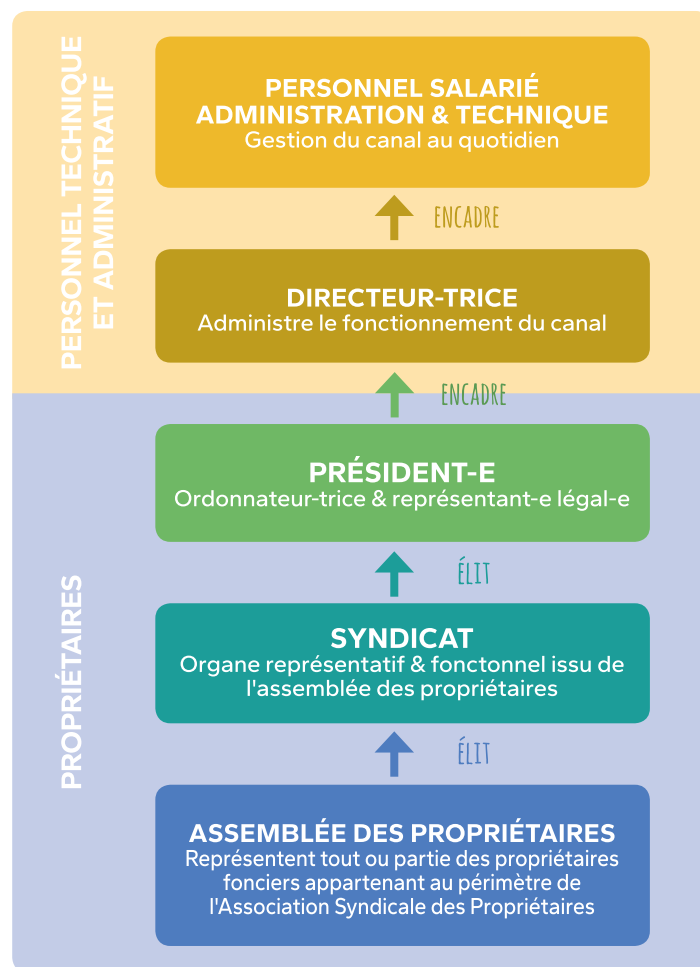


Pose de borne lors de modernisation sur le secteur de l'Isle. © Canal de l'Isle

Comment fonctionne une ASA / ASCO ?

Selon les règles définies dans les statuts de l'ASA/ ASCO, tout ou partie des membres prend part à l'Assemblée Générale. Ces membres peuvent faire acte de candidature pour être syndic.

Le syndicat gère par délibération les affaires de l'association, concernant les **projets de travaux**, le **vote des budgets**, le **montant des redevances syndicales**, ou toute proposition utile aux intérêts de l'Association.



Organisation d'une Association Syndicale de Propriétaires (ASA et ASCO)

Quelles sont les règles qui s'appliquent à moi, quand je fais partie d'une ASA / ASCO ?

Être propriétaire sur le périmètre du canal, c'est prendre part et contribuer au fonctionnement de la structure. Renseignez-vous auprès de votre ASA ou ASCO pour connaître :

- Les statuts qui définissent l'objet de l'ASA/ ASCO, les modalités de tarification, le mode de représentation des propriétaires membres en assemblée générale ou encore les conditions de dissolution de l'association.
- Le règlement de police de l'ASA ou de l'ASCO du canal auquel vous appartenez.

À SAVOIR !

Le fait d'être propriétaire d'une parcelle intégrée au périmètre de l'ASA ou ASCO, vous rend de fait membre de l'ASA ou de l'ASCO et quel que soit l'usage de l'eau qui en est fait (parcelle agricole, jardin, lotissement, immeuble...).

À quoi sert la redevance que je paye à l'ASA ?

La redevance est liée à l'appartenance de la parcelle au périmètre de l'association. C'est une cotisation qui constitue une contribution aux dépenses d'aménagement, d'entretien du canal et de son réseau. Seules les parcelles intégrées au périmètre paient leur redevance et/ou consommation d'eau, calculée selon la consommation et le mode de desserte ou la surface de la parcelle.

À SAVOIR !

La redevance est une OBLIGATION pour tous les propriétaires de l'association, que l'on consomme ou non l'eau desservie.



L'aqueduc de Galas permet d'enjamber la Sorgue. © Canal de Carpentras

QUEL EST MON MODE DE DESSERTE ?

L'eau arrive chez moi par le réseau gravitaire :

Le mode d'irrigation traditionnel encore utilisé aujourd'hui est l'irrigation gravitaire* : l'eau s'écoule par gravité jusqu'à la parcelle en utilisant la seule pente des ouvrages et des terres.

Si l'eau arrive chez vous par un système gravitaire, vous devez dérouter l'eau desservie par les filioles* (en provençal fiolo) vers votre parcelle en utilisant une martelière. Celle-ci vous permet de laisser l'eau s'écouler selon la pente pour immerger tout ou une partie de votre terrain.



Filiolo gravitaire sur le canal de Carpentras. © Canal de Carpentras

Le temps d'arrosage de chaque parcelle est déterminé par les gestionnaires du canal en fonction de la surface de la parcelle : c'est le tour d'arrosage ou tour d'eau s'il est prévu par le règlement de l'ASA/ASCO.

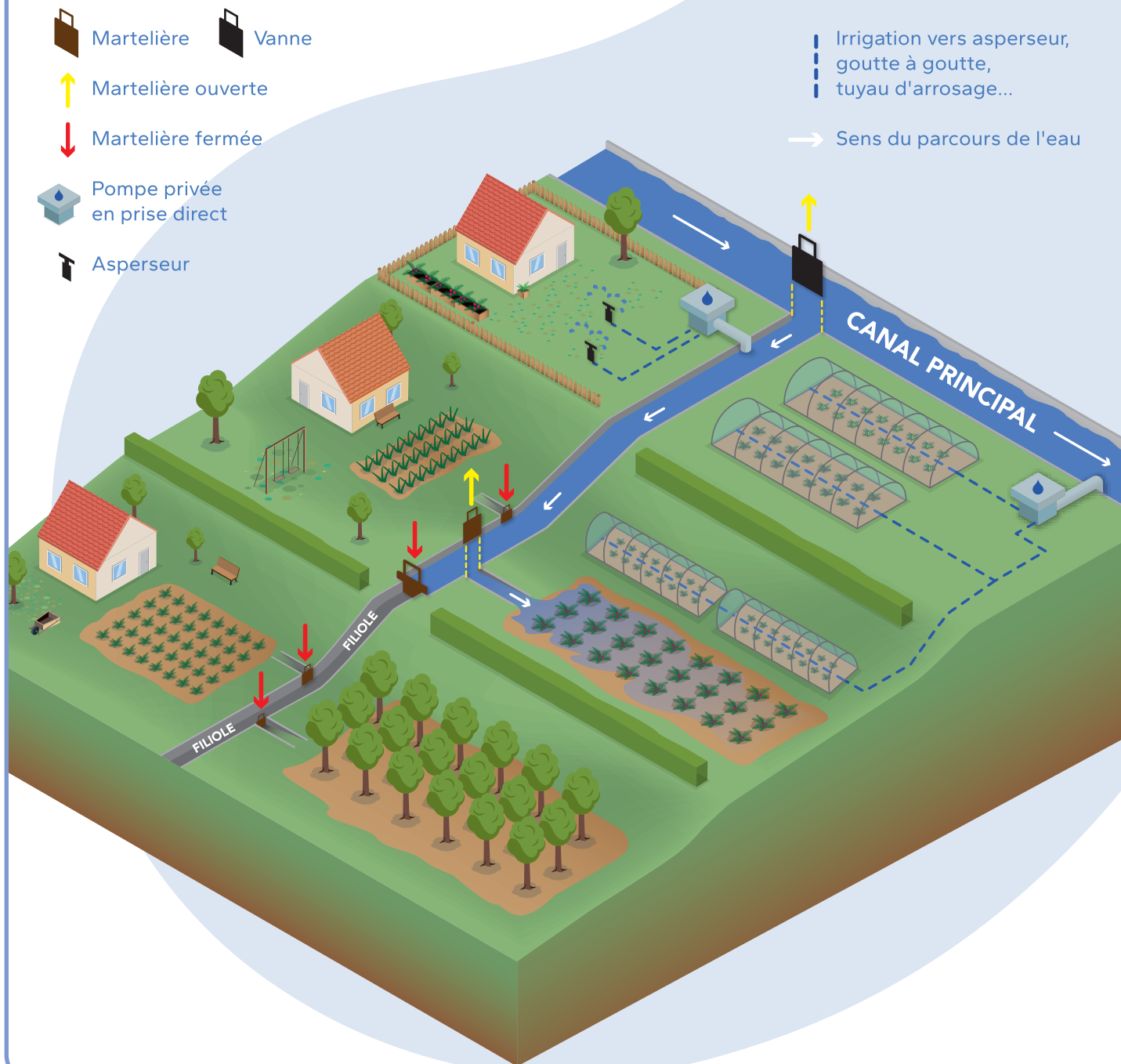


Ancienne martelière



Desserte en eau sur le secteur de Sarrians par le Canal de Carpentras

RÉSEAU GRAVITAIRE : DU CANAL À MA PARCELLE



L'eau arrive chez moi par le réseau sous pression :

C'est à partir de la fin des années 1970 que la modernisation des réseaux des canaux a été entreprise en passant d'une desserte d'eau gravitaire à une desserte sous pression.

Si votre terrain est desservi par le réseau sous pression, vous êtes équipés d'une borne d'arrosage ou un branchement pouvant être actionné(e) à la demande. Votre parcelle peut ensuite être arrosée par un système de goutte-à-goutte ou d'asperseurs.



Bassin de régulation de Peyreras sur la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue



Station de pompage de Peyreras à l'Isle-sur-la-Sorgue

RÉSEAUX SOUS PRESSION : DU CANAL À MA PARCELLE



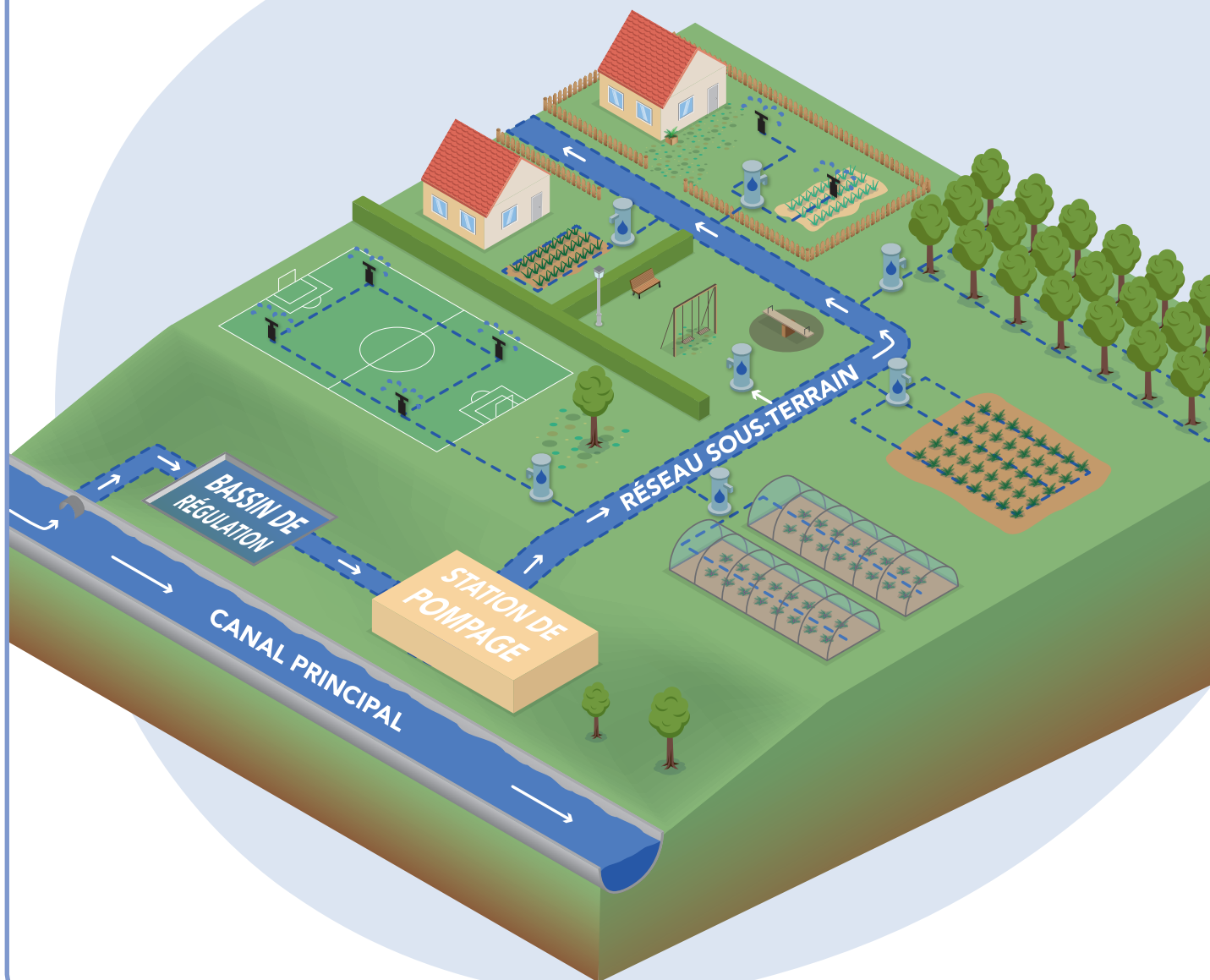
Borne d'arrosage privée et publique



Asperseur

Irrigation vers asperseur,
goutte à goutte,
tuyau d'arrosage...

→ Sens du parcours de l'eau



COMMENT MIEUX GÉRER L'EAU POUR MON JARDIN ?

POURQUOI PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ?

Pourquoi l'eau est une ressource à partager ?

La gestion de la ressource en eau de la Durance implique de nombreux acteurs aux intérêts divers, tels que l'approvisionnement en eau potable, la production d'électricité, l'industrie, le tourisme et l'irrigation. Face aux sécheresses croissantes qui réduisent les débits de la Durance, la question de la répartition de l'eau pour tous ces usages devient centrale. Il est donc essentiel de collaborer pour optimiser l'utilisation de la ressource et assurer un partage équitable de l'eau.

Est-ce que le milieu naturel est impacté en période de sécheresse ?

Avec les changements climatiques présents et à venir, les tensions sur la répartition de l'eau s'aggravent, notamment à cause de sécheresses estivales plus longues et intenses, accompagnées de températures élevées. Ces phénomènes affecteront le débit des cours d'eau et, si les espèces aquatiques ne peuvent s'adapter ou migrer, elles risquent de disparaître.



Barrage de Serre-Ponçon sur la Durance © Canal de l'Isle



Calopteryx Splendens male, un "usager" des canaux



À SAVOIR !

Depuis la loi sur l'eau de 1992, les milieux aquatiques sont reconnus comme un «usager» à part entière, ce qui marque une évolution vers une gestion plus équilibrée de la ressource entre les besoins humains et la préservation des écosystèmes.

Suis-je concerné par les restrictions d'eau ?

En période de sécheresse, des restrictions d'eau temporaires et progressives peuvent être mises en place par les préfets pour préserver les usages prioritaires de l'eau, tels que la santé, la sécurité civile et l'eau potable.

Ces mesures, encadrées par une réglementation nationale, sont déclenchées en fonction de 4 niveaux de gravité de la sécheresse (vigieau.gouv.fr).



LES 4 NIVEAUX D'ALERTE DE GRAVITÉ DE LA SÉCHERESSE

1. VIGILANCE

Inciter particuliers et professionnels à économiser l'eau (niveau de sensibilisation, mais pas de restriction).

2. ALERTE

Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques, restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.

3. ALERTE RENFORCÉE

Les mesures prises au niveau d'alerte sont rendues plus strictes, du fait de la tension supplémentaire sur la ressource en eau. Par exemple, au niveau alerte, l'arrosage des jardins est limité, mais peut rester autorisé. Au niveau alerte renforcée, il devient interdit.

4. CRISE

Ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires, interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN QUELQUES CHIFFRES



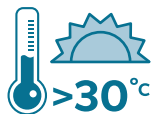
LES DÉBITS D'EAU DANS LES COURS D'EAU SERONT MOINS IMPORTANTS EN ÉTÉ ET AU PRINTEMPS.

Les débits d'eau dans les cours d'eau pourraient diminuer de 50% dans certains secteurs particulièrement exposés aux fortes températures et aux faibles précipitations.**

+1,5/2,5°C



Les prévisions climatiques prévoient à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur une **ÉLEVATION DES TEMPÉRATURES MOYENNES ANNUELLES ALLANT DE +1,5 À +2,5 °C À L'HORIZON 2050.*****



+10 JOURS DE TEMPÉRATURES AU DESSUS DES 30°C EN 30 ANS.***



BAISSE DES DÉBITS D'EAU DE 8 À 30% POUR LE RHÔNE ET LA DURANCE D'ICI À 2055.***

**Source : « Les ressources en eau et le changement climatique en Provence-Alpes-Côte d'Azur » - Les cahiers du GREC-PACA - juillet 2017.

***Source : « Stratégie départementale irrigation en Vaucluse à l'horizon 2028 » - Département de Vaucluse - mars 2022.

Votre ASA vous propose des solutions pour économiser la ressource en eau :

Les canaux veillent à la gestion de la ressource prélevée et à garantir une distribution d'eau fluide à tous leurs membres. Ils s'inscrivent dans une logique de gestion durable de la ressource en eau en proposant des solutions concrètes d'économies d'eau, comme par exemple :

- Des travaux et des investissements relatifs à la régulation des ouvrages et des flux d'eau : sondes, vannes automatiques, seuils...
- Des travaux et des investissements relatifs à la modernisation du système de desserte : passage de la desserte en gravitaire à un réseau sous pression et travaux connexes.
- Des travaux et des investissements relatifs au cuvelage* (confortement) du canal.

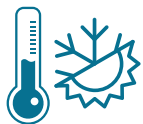


Travaux sur les canalisations à Bedoin © Canal de Carpentras



Travaux de préparation au cuvelage menés sur le canal de l'Union Luberon Sorgue Ventoux © Canal de l'Isle

CONSEILS PRATIQUES AUX JARDINIER(E)S



J'ARROSE AU BON MOMENT DE LA JOURNÉE ET M'ADAPTE À LA MÉTÉO DU JOUR

- De façon générale, il est préférable d'arroser tôt le matin ou tard le soir quand les températures sont plus fraîches afin d'éviter l'évaporation de l'eau, surtout lors de fortes chaleurs.
- Au printemps, en automne ou quand les nuits sont fraîches, il est conseillé d'arroser tôt le matin entre 6h30 et 8h30 pour que le sol ait le temps de se réchauffer pendant la journée et d'hydrater les plantes.
- Pendant les périodes très chaudes, on arrosera plutôt en début de soirée entre 21h00 et 23h00 au pied de la plante (goutte à goutte ou arrosage ciblé) pour réduire les pertes par évaporation et laisser à la plante le temps d'assimiler l'eau pendant la nuit avant les chaleurs du lendemain.



Salades arrosées au goutte à goutte



Préférer le matin pour un arrosage par aspersion



JE CHOISIS LE BON MODE D'ARROSAGE ADAPTÉ ET ÉCONOME

- Si l'eau est amenée sous pression, l'arrosage au pied des plantes, grâce au goutte à goutte, est la méthode qui limite au maximum l'évaporation et hydrate rapidement les plantes.
- Évitez d'arroser par aspersion juste avant la tombée de la nuit, cela mouille les feuilles et crée une condensation favorisant les maladies.

TRUCS & ASTUCES !

Évitez d'arroser en plein mistral car le vent accélère l'évapotranspiration des plantes. Combiné à la chaleur, le moindre courant d'air aura un effet desséchant en accélérant la transpiration des feuilles.



JE DOSE L'ARROSAGE DE MON JARDIN

Il vaut mieux arroser moins souvent mais abondamment (environ une fois par semaine), pour que l'eau s'infiltre en profondeur et incite les plantes à développer leurs racines. Cependant, les jeunes plants ou ceux à enracinement superficiel, comme les salades, nécessitent un arrosage régulier. En général, les légumes demandent plus d'eau lors de la formation de fruits, racines ou tubercules, donc il est essentiel d'arroser davantage pendant leur phase de production.



JE CHOISIS DES PLANTES ADAPTÉES AU CLIMAT ET À LA NATURE DU SOL

Certaines plantes préfèrent les sols humides, d'autres les sols secs. En choisissant des espèces adaptées à votre sol, vous réduisez l'arrosage et l'entretien. Favorisez les variétés locales, les espèces sauvages ou les plantes grasses mieux adaptées au climat et moins gourmandes en eau (marque Végétal Local). Les sols varient : argileux, ils retiennent bien l'eau mais peuvent se compacter; sablonneux, ils sont bien aérés mais nécessitent des arrosages fréquents. Les sols limoneux sont, eux, plus équilibrés.



Adapter son arrosage en fonction des plantes et de leurs besoins



Privilégier les plantes locales, adaptées aux régions méditerranéennes



TRUCS & ASTUCES !

Si vous arrosez trop souvent votre pelouse, elle va jaunir à la moindre pénurie d'eau. Il vaut mieux l'arroser une bonne fois tous les sept jours. Les racines seront profondes et elle résistera mieux à la sécheresse. Il faut bien sûr choisir des herbes (graminées) résistantes et locales.

Arroser sa pelouse de façon abondante mais pas souvent



JE PRENDS SOIN DU SOL POUR PRENDRE SOIN DES PLANTES

• En couvrant le sol avec du paillage :

Le paillage est une méthode efficace pour limiter l'évaporation qui consiste à entourer les plantes de matériaux conservant l'humidité (feuilles, écorces, paille, gazon...). Il protège le sol du soleil, des arrosages trop violents et des variations de température, tout en évitant la formation d'une croûte sur les sols limoneux. Il doit être fait au printemps, une fois que la terre est réchauffée, pour ne pas ralentir la croissance des plantes.

• En binant pour ameubler et aérer le sol :

Le dicton populaire dit que « *un binage vaut deux arrosages* ». L'objectif est de briser la croûte qui se forme sous l'effet de l'arrosage, de la pluie, du soleil. En binant la couche superficielle de terre, vous facilitez la pénétration de l'eau d'arrosage vers les racines.

TRUCS & ASTUCES !

Cette méthode peut impacter la vie du sol. Pour préserver les organismes vivants, il est préférable de privilégier une couverture végétale de son sol comme le paillage qui évitera la formation de la croûte terrestre.



J'ENRICHIS MON SOL POUR NOURRIR MES PLANTES

Une terre qui reste humide plus longtemps permet de réduire la fréquence des arrosages. Pour améliorer l'absorption et la rétention d'eau, la texture du sol est cruciale. Enrichir le sol en matière organique, notamment avec du compost, permet de retenir l'eau comme une éponge, de limiter le dessèchement en période de chaleur et de nourrir les plantes durablement.



Pailler le sol de son jardin



Biner le sol de son jardin en veillant à la vie du sol



Enrichir son sol grâce au compost

Les organismes vivants du sol sont essentiels pour transformer la matière organique en éléments minéraux et nutritifs pour les plantes. Ils aèrent et structurent le sol grâce à leurs déplacements et galeries ainsi ils favorisent l'accès des plantes à l'eau et aux nutriments.



Préserver la vie du sol pour faciliter la circulation de l'eau

GLOSSAIRE(*)

Curage : Retirer les vases, la boue ou la terre qui encombrant ou colmatent le fond d'un canal ou d'une filiole.

Cuvelage : Pose de béton pour consolider et sécuriser les berges d'un canal.

Étiage : Débit le plus faible d'un cours d'eau, le plus souvent en été.

Filiole : Canal secondaire dans les systèmes d'irrigation. Terme utilisé en Provence (du latin *filiola* : petite fille).

Irrigation gravitaire : l'eau s'écoule selon la pente

Martelière : vanne, panneau vertical, permettant de régler le débit d'eau dans un canal...

FAQ FOIRE AUX QUESTIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DU CANAL ET L'UTILISATION ÉCONOME EN EAU

POURQUOI LE CANAL EST VIDE EN HIVER ?

En hiver, généralement de décembre à février, les canaux et leurs réseaux sont complètement vidés et vidangés. C'est la période de chômage du canal, qui permet l'entretien annuel (curage*, cuvelage*, travaux...).

JE SUIS DESSERVI PAR LE RÉSEAU GRAVITAIRE MAIS JE SOUHAITERAIS L'ÊTRE PAR LE RÉSEAU SOUS PRESSION, EST-CE POSSIBLE ?

La transformation du réseau gravitaire en réseau sous pression est un projet de modernisation. Ces projets sont réalisés à large échelle pour plusieurs propriétaires. Ils doivent être approuvés par les élus de l'ASA pour pouvoir être réalisés.

PUIS-JE REMPLIR MA PISCINE OU LAVER MA VOITURE AVEC L'EAU DU CANAL ?

La mission des ASA/ASCO s'étend jusqu'à la borne d'arrosage. Les usagers des canaux disposent donc de la liberté d'utiliser l'eau du canal comme ils le souhaitent, tout en veillant à en faire un usage responsable et en respectant les arrêtés sécheresse en vigueur.

JE CONSTATE UNE FUITE SUR MON INSTALLATION - QUE FAIRE ?

Si la fuite est observée sur les installations de l'ASA/ASCO (bornes, compteurs, robinet ¼ de tour, ...), contactez les services pour prévoir une intervention. Si la fuite se situe après ces ouvrages, sur vos installations privées, la réparation est de votre ressort.

DOIS-JE ENTRETENIR LA FILIOLE QUI PASSE SUR MON TERRAIN ?

Si la filiole* est syndicale, l'association syndicale jouit d'une servitude de passage ainsi que d'une servitude de dépôt des produits de curage* qui lui permettent d'effectuer l'entretien et la surveillance du réseau. Vous êtes tenus de laisser libre l'accès aux ouvrages. Il est strictement interdit de jeter ses déchets verts dans les canaux. Si la filiole* est privée, l'entretien relève du ou des propriétaires de la filiole. En cas de doute, vous pouvez vous renseigner auprès de votre Association Syndicale.



REMERCIEMENTS

Ce guide pratique de l'arrosant a été réalisé par l'équipe d'Opus – CPIE Pays de Vaucluse en collaboration avec de nombreux acteurs. Merci donc à Isabelle LE GOFF (Chargée d'Intervention à l'Agence de de l'Eau Rhône Méditerranée Corse), Olivier NALBONE (Chargé de mission Eau et Risques à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), et Julie CHAMBOST (Chargée de mission irrigation et soutien aux territoires au Département de Vaucluse), pour le soutien technique et financier, ainsi que pour leur intérêt prononcé pour cette thématique.

Nous remercions tout particulièrement les associations syndicales d'irrigants, partenaires depuis de nombreuses années, dont Jérôme CLAVERO (Directeur de l'ASCO du canal du Cabedan Neuf), Mélanie RICHARD (Adjointe de direction du canal de Carpentras), Pascal AUZIER (Directeur de l'ASCO du canal de l'Isle et du canal de l'Union), pour leur disponibilité, leur réactivité, et leur implication dans le projet.



Ce guide a été réalisé par l'équipe de l'association Opus labellisée CPIE Pays de Vaucluse en partenariat avec les équipes de l'ASA de canal de Carpentras, du canal de l'Isle, du canal de Cabedan Neuf et du canal de l'Union, grâce aux cofinancements et au soutien technique de l'Agence de l'Eau, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département de Vaucluse.

Pour tous contacts avec l'équipe de l'association **OPUS-CPIE Pays de Vaucluse** :



Association labellisée



PAYS DE VAUCLUSE

Opus - CPIE Pays de Vaucluse

4 Quai Lices Berthelot

84 800 L'Isle-sur-la-Sorgue

Tel : 04 90 85 51 15

Internet : <https://opus.cpie84.org>

Pour toutes questions relatives aux canaux d'irrigations, prenez contact avec les différentes ASA/ASCO engagées dans la rédaction de ce guide pratique :



Canal de Carpentras

232 Avenue Frédéric Mistral

84 200 Carpentras

Tel : 04 90 63 10 73

Internet : www.canaldecarpentras.com



Canal de Cabedan Neuf

425 Chemin du Perusier

84 300 Taillades

Tel : 09 61 32 25 03

Internet : <https://canal-cabedan-neuf.fr>



Canal de l'Isle et Canal de l'Union

894 RD 901, Route du four à chaux vers l'Isle

84800 LAGNES

Tel : 04 90 38 00 69

Internet : www.canal-isle.fr

Ce guide est financé par :

